

Violée et dévalisée aux urgences par un Jordanien sous le coup de 3 OQTF !

écrit par Maxime | 25 novembre 2022



Encore une illustration de la liberté totale dont disposent les dangers publics soumis à obligation de quitter le territoire français jamais exécutée...

Il leur suffit de déposer une demande d'asile pour rester chez nous et pouvoir y commettre des crimes.

Coupable, toute la classe politique exceptés le RN et Reconquête (ainsi que les micro-partis de Philippot, Dupont-Aignan etc.).

https://rmc.bfmtv.com/actualites/police-justice/une-plainte-contre-l-hopital-cochin-apres-le-viol-d-une-patiente-aux-urgences_AN-202211240063.html

Et la victime porte plainte contre l'Etat... encore un gaspillage de nos impôts en perspective.

Etat en faillite, France pourrie... Combien de temps encore abuseront-ils de notre patience ?

3 obligations de quitter le territoire, arrêté plusieurs fois pour vols, viol, recel et usage de drogue...

Non content de violer la patiente évanouie, le Jordanien s'enfuit avec sa carte bancaire... le sens des affaires !

Les Françaises sont comme de la viande au rayon boucherie en Macronie et c'est en libre service pour ce genre d'individu...

Carte bancaire dont il se servira dans la foulée pour manger aux frais de la victime doigtée.

Le rusé clandestin musulman avait fait semblant de ne pas pouvoir marcher, avait simulé un coma éthylique dans le seul but de parvenir à ses fins, ayant repéré sa victime...

Il avait réussi à tromper les forces de l'ordre en usant de 13 identités différentes. Encore une preuve que seul un moratoire sur l'immigration venant de ce genre de pays permettra de remettre de l'ordre en France.

Le traitement au cas par cas des demandes est voué à l'échec car des migrants falsifient à loisir leur identité.

D'ailleurs, nous n'en sommes plus là depuis que Macron a ouvert grand les portes de la France aux clandestins avec

l'Ocean Viking, véritable tournant, radicalisation du laxisme migratoire ainsi que l'a souligné Marine Le Pen...

<https://www.europe1.fr/politique/ocean-viking-a-toulon-emmanuel-macron-va-lavoir-son-lampedusa-fustige-marine-le-pen-4149757>

Une plainte contre l'hôpital Cochin après le viol d'une patiente aux urgences

INFO RMC. La victime avait été hospitalisée après un malaise à la sortie d'un bar parisien. Inconsciente sur son lit d'hôpital, elle a été violée par un homme qui l'aurait repérée avant son admission. Elle porte plainte contre l'hôpital Cochin.

Isabelle (prénom d'emprunt) est encore traumatisée par le choc qu'elle a subi. Mais elle vient de déposer une plainte contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" après avoir été victime d'un viol alors qu'elle avait été admise aux urgences de l'hôpital Cochin. Ces faits que révèlent RMC et Le Parisien remontent à la nuit du 27 au 28 octobre dernier. Après avoir passé la soirée dans un bar en bord de Seine, cette femme de 34 ans est victime d'un malaise. Devant l'établissement, elle tombe et sa tête heurte le sol. Inerte, souffrant d'un traumatisme crânien, la jeune femme est secourue par les pompiers qui la conduisent à l'hôpital Cochin où elle est admise dans un box individuel.

Alors qu'elle se trouve "dans les vapes", selon son récit, elle est soudainement réveillée par la douleur que lui inflige un homme qui est en train de la violer, selon les informations recueillies par RMC. Ses cris font alors fuir l'agresseur qui parvient à quitter l'hôpital, emportant

avec lui la carte bancaire de sa victime. Aussitôt, le personnel soignant prévient la police. Grâce au signalement du suspect, les policiers de la BAC du 14^e arrondissement de Paris le repèrent et l'arrêtent une heure plus tard, alors qu'il venait de faire des achats dans une épicerie avec la carte de paiement de la jeune femme.

“Un mort de faim”

L'enquête révèle que le suspect aurait repéré Isabelle dès son malaise devant le bar. D'après des témoins, cet homme “rôdait” autour de la jeune femme à terre en la regardant avec insistance, comme “un mort de faim”, témoignera devant les policiers le patron de l'établissement qui avait demandé à l'un de ses agents de sécurité d'éloigner cet homme.

Or, une heure plus tard, c'est au même endroit que le suspect simule un coma éthylique, “du cinéma”, selon un témoin. Rappelés sur place, les pompiers le prennent en charge et le conduisent également à l'hôpital Cochin. Prétextant être incapable de marcher, il est emmené en fauteuil roulant par une infirmière jusqu'à une chambre dans le même couloir qu'Isabelle.

Dès l'infirmière partie, le suspect quitte sa chambre et va de box en box avant d'être intercepté par une soignante qui le raccompagne à sa chambre. Mais quelques minutes plus tard, il sort à nouveau et rejoint le box où se trouvait la victime, comme le prouvent les enregistrements des caméras de surveillance de l'hôpital. Un comportement qui laisse supposer aux enquêteurs un geste prémédité de cet homme.

Trois OQTF non exécutées

Placé en garde à vue, le suspect a nié les accusations de

viol. Il est tout de même mis en examen et placé en détention provisoire. Les tests pratiqués sur lui en garde à vue ont révélé qu'il n'était pas sous l'emprise de l'alcool mais qu'il était positif au cannabis et à la cocaïne. Jamais condamné par la justice, cet homme sans papiers affirme être Jordanien et avoir 22 ans.

Il est déjà connu de la police sous treize identités différentes après avoir été arrêté plusieurs fois pour vols, recel, usage de drogue, selon les informations recueillies par RMC. Il a également été suspecté de viol sur mineure en Seine-et-Marne en 2020 mais l'affaire a finalement été classée sans suite, a indiqué à RMC le procureur de Meaux.

Arrivé en France illégalement en 2019 selon ses déclarations, ce jeune homme a déjà fait l'objet de trois ordonnances de quitter le territoire français (OQTF), dont la dernière remonte au mois de juillet dernier (les deux autres en 2019 et 2021). Ces trois OQTF ont été délivrées sous des identités différentes, ce qui explique sans doute pourquoi elles n'ont débouché sur l'expulsion du suspect. Depuis le mois de septembre dernier, il avait déposé une demande d'asile, ce qui suspendait sa possible expulsion.

Plainte contre X

Isabelle vient donc de porter plainte contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui". Elle estime que l'hôpital Cochin n'a pas pris toutes les mesures pour assurer sa sécurité alors qu'elle était inconsciente sur son lit.

"Personne n' imagine qu'on puisse commettre des faits aussi graves dans un établissement public, c'est inimaginable", déclare à RMC son avocate, Me Laura Abecassis.

"Cette plainte sert à vérifier s'il y a eu un manquement de l'établissement ou du personnel pour assurer la

sécurité des patients et notamment de ma cliente”, ajoute-t-elle. Sollicité par RMC, l’Assistance publique – hôpital de Paris (AP-HP) confirme simplement qu’une patiente a été agressée aux urgences de l’hôpital Cochin “mais ne commente pas une enquête en cours”

Guillaume Bie